



LOI MODERNISANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CITOYENS

Votre gouvernement

1. Rehausse la protection de vos renseignements personnels
2. S'adapte à la réalité numérique du 21^e siècle
3. Prend les grands moyens pour protéger adéquatement votre vie privée sur toutes les plateformes et tous les outils technologiques à votre portée

PROTECTION DE VOTRE VIE PRIVÉE

Meilleur contrôle de vos renseignements personnels

Transparence des organisations

Responsabilisation des organisations

- Bonification des informations pour un choix éclairé
- Possibilité d'interdire l'utilisation de vos renseignements personnels
- Gestion des paramètres de confidentialité
- Retrait d'un lien hypertexte publié sur un moteur de recherche qui cause des préjudices à votre vie privée ou à votre réputation
- Diffusion des mesures générales de protection
- Diffusion d'une politique de confidentialité
- Information transmise lors de l'utilisation de mécanismes de géolocalisation, de reconnaissance faciale ou de traitement automatisé
- Réduction des risques par la mise en place de mesures de protection adéquates
- Destruction ou anonymisation de vos renseignements personnels
- Nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels



L'application complète de la Loi **renforce vos droits**. Si vous croyez être lésés, la **Commission d'accès à l'information** est là pour vous!

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DE CHAQUE QUÉBÉCOISE ET QUÉBÉCOIS N'EST **PAS NÉGOCIABLE** AUX YEUX DE VOTRE GOUVERNEMENT.